



**CAHIER DES CHARGES
DE DEMANDE D'ANIMATION
D'UNE ACTION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION**

*Accompagner à la création d'outils contextualisés en
Compétences de base*

Références du petit marché : 5CRI2023_3

1. Présentation de l'AGEFMA

L'Association de gestion de l'environnement de la formation en Martinique - **AGEFMA**, est une association loi 1901, créée en 1996. Spécialisée dans le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi, elle est issue d'une volonté commune Etat/Région pour accompagner à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques.

L'AGEFMA est au service des acteurs du quadripartisme Etat, Collectivité Territoriale, partenaires sociaux et professionnels. Elle est cofinancée par l'Etat et la Collectivité Territoriale de Martinique et est l'entité juridique support du CARIF¹-OREF² sur le territoire martiniquais.

Les missions du CARIF-OREF s'appuient initialement sur la circulaire de la DGEFP³ numéro 2011-20 du 25 juillet 2011 relative au pilotage des CARIF-OREF. Communément avec le réseau qu'ils constituent, la place et le rôle de ces entités dans le paysage de la formation professionnelle ont été précisés par la publication d'un décret 2021-792 du 22 juin 2021 qui élargit leurs missions, lesquels sont confortés dans leur mission de collecte de l'information sur la formation à destination des demandeurs d'emploi et se voient confier la même mission pour les formations en apprentissage.

Le champ d'activités du CARIF-OREF porte donc sur :

- La collecte des informations relatives à l'offre de formation en apprentissage et de formation professionnelle continue à destination des personnes sans emploi.
- L'analyse d'informations et de données relatives aux modalités d'accès à la formation et aux rapports entre la formation et l'emploi au niveau régional.
- L'animation et l'accompagnement, à la professionnalisation des acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles
- La contribution à l'échange de bonnes pratiques des acteurs des réseaux
- La mise en œuvre, sur son territoire, de toute action en matière d'information sur l'offre de formation qui peut être confiée par les partenaires institutionnels.

Un Centre Ressources Illettrisme (CRI) intégré au Pôle Information-Animation-Professionnalisation, contribue à la mise en œuvre de la politique régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Le CRI est l'écoute des opérateurs de terrain et intervient comme facilitateur dans la réalisation de leurs projets.

Dans ce contexte et pour contribuer à un bon niveau d'information des acteurs du champ de l'orientation, de la formation et de l'employeur, l'AGEFMA effectue une veille réglementaire et législative. Répondant ainsi à une volonté commune de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Martinique de permettre à chaque personne sur son territoire, quel que soit son statut, de bénéficier d'une prestation de qualité en terme :

- ✓ D'information générale fiable sur les dispositifs d'orientation et de formation
- ✓ De connaissance sur leurs modalités de financement
- ✓ Visibilité sur les lieux ressources en mesure d'accompagner dans la réalisation de projet de formation.

¹ CARIF : Centre d'Animation et de Ressource de l'Information sur la Formation

² OREF : Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation

³ DGEFP : Direction Générale Emploi Formation Professionnelle

2. Contexte et objet de la consultation

Parmi ses missions, l'AGEFMA accompagne les professionnels de l'orientation, la formation, l'emploi et l'insertion en leur proposant une offre de professionnalisation visant notamment à :

- Maintenir ou développer leurs compétences ;
- Créer une culture commune entre les différents acteurs
- Favoriser la culture partagée et la coopération entre les réseaux.

Cette offre de professionnalisation prend la forme d'un « plan de professionnalisation ».

Ce plan est organisé en domaines de formation, eux-mêmes déclinés en actions qui sont mises en oeuvre selon différentes modalités : sessions de formation en présentiel ou distanciel, webinaires, ateliers d'échanges de pratiques... Il est élaboré à partir d'une analyse de besoins réalisée chaque année auprès des acteurs de la formation, de l'orientation, de l'emploi et de l'insertion de la région. Certaines de ces actions sont animées par l'AGEFMA, d'autres sont confiées à des prestataires et font l'objet d'une consultation pour leur mise en oeuvre.

3. Engagements réciproques

Pour cette action de professionnalisation, l'AGEFMA recherche un prestataire dans le cadre d'un contrat de prestation de services (tarif forfaitaire à la session).

Le seuil minimum d'ouverture des sessions est fixé à 8 participants. En-deçà de ce seuil, la session pourra être annulée.

L'AGEFMA se réserve la possibilité de participer à l'évaluation réalisée en fin de séance. Un temps d'échange entre l'AGEFMA et le prestataire sera systématiquement prévu à l'issue de chaque session de formation.

Contrat de prestation de services : engagements réciproques

L'AGEFMA est certifié Qualiopi : les exigences du référentiel national qualité s'appliquent pour l'action concernée.

Engagement de l'AGEFMA

Avant la session :

- Planification de la session en lien avec le prestataire (date et lieux)
- Communication sur l'action (Site internet, réseaux sociaux)
- Conception du questionnaire d'accessibilité de la salle de formation
- Gestion des inscriptions
- Edition des conventions ou contrats de formation professionnelle
- Convocation des participants
- Questionnaire de recueil des besoins envoyé en amont de l'action
- Fourniture avant la séance du questionnaire relatif à l'accessibilité de la salle de formation

L'AGEFMA se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation, en cas d'insuffisance de participants (10 minimum), 10 jours francs avant la date retenue pour le démarrage de la session.

Pendant la session

- Réservation des moyens pédagogiques nécessaires à la réalisation de l'action : réservation d'une salle et du matériel
- Fourniture d'accueil café aux participants
- Feuille d'émargement

Après la session :

- Réalisation et diffusion des questionnaires de satisfaction et d'évaluation
- Edition des certificats de réalisation

► Engagement du prestataire

Avant la séance :

- Conception des ressources et supports pédagogiques

Pendant la séance :

- Animation pédagogique dans les conditions convenues
- Au plus tard 15 jours après la fin de la séance, renvoyer les documents suivants à l'AGEFMA :
 - Supports pédagogiques utilisés
 - Liste des ressources pédagogiques proposées aux participants (bibliographies, sitographies...)

Le prestataire proposera un coût forfaitaire exprimé en coût total, par session, toutes taxes comprises, tous frais compris.

Le règlement de la prestation s'effectue, sur facture dans les 30 jours maximum sous la condition du service fait, après dépôt à l'adresse facturation@agefma.fr.

4. Réponse à la consultation

La réponse à cette consultation devra comprendre les éléments suivants :

Des informations concernant l'organisme prestataire

- Nom - Sigle - Numéro d'enregistrement DEETS
- N° SIRET et Code NAF
- N° de Téléphone - Mail - Adresse postale
- Démarches « Qualité de la formation » engagées ou certifications qualité déjà obtenues
- Nom et qualité du responsable de la structure
- Nom et coordonnées du responsable de l'action

Une proposition pédagogique détaillée

- Objectifs pédagogiques
- Public visé - Prérequis
- Contenu détaillé
- Moyens et méthodes pédagogiques
- Méthodes et modalités d'évaluation

- Moyens matériels nécessaires à la réalisation de l'action
- **Les références de l'organismes et les qualifications du/des intervenant(s) pressenti(s).**

Une proposition financière :

- La proposition devra être exprimée en coût total par journée, toutes taxes comprises, tous frais compris. Ce coût comprend :
- Les frais pédagogiques d'animation et de préparation
- Le cas échéant, la liste des outils numériques et web utilisés pour l'action (classe virtuelle, outils de partage, collaboratifs, outils en ligne)
- Ces coûts sont à identifier de façon distincte.

La proposition devra mettre en évidence les adaptations pédagogiques susceptibles d'être mises en œuvre liées à la situation de handicap d'un apprenant.

5 . Processus de sélection

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon les critères et la pondération suivante :

Compréhension du besoin	10%
Clarté et structuration de la proposition	20%
Modalités et méthodes pédagogiques	20%
Expérience de l'organisme et du ou des intervenants	20%
Coût de la prestation	30%

Quel que soit le critères la note maximale est 10.

Concernant le prix de la prestation, le plus bas obtient la note de 10. Les autres sont évalués proportionnellement.

6 . Modalités de remise et de transmission de l'offre

Les propositions devront parvenir à l'AGEFMA par mail aux adresses suivantes :

Cri-martinique@agefma.fr

marie-claude.belin-phedre@agefma.fr

Date et heure limite de réception des offres : 4 octobre 2023 à 23h59 (heure de Martinique)

7. Description de l'action envisagée

Accompagner à la création d'outils contextualisés en Compétences de base

Besoin(s) de professionnalisation identifié(s), contexte

L'illettrisme est un problème majeur qui affecte de nombreux individus à travers notre société. Cette situation a un impact négatif sur leur qualité de vie, leur accès à l'emploi et leur participation active à la société. Il est essentiel d'agir de manière proactive pour combattre ce fléau et offrir à ces personnes des opportunités d'apprentissage et de développement.

La création d'outils de lutte contre l'illettrisme constitue une approche novatrice et efficace pour renforcer les compétences des intervenants en formation de base et aider les individus en difficulté à acquérir les compétences de base en lecture, écriture et calcul.

Le Centre Ressource Illettrisme souhaite mettre en place un atelier d'échanges de pratiques qui permettra aux formateurs des organismes de formation d'acquérir des connaissances et des compétences pratiques pour concevoir et développer des outils adaptés à différents contextes et publics cibles.

Les avantages de cette action sont multiples. Elle permettra aux participants de :

- **Comprendre les enjeux de l'illettrisme** : La formation fournira une compréhension approfondie des causes et des conséquences de l'illettrisme, ainsi que des approches pédagogiques efficaces pour y remédier.
- **Développer des compétences techniques** : Les participants apprendront à concevoir et à développer des outils adaptés aux besoins spécifiques des apprenants en situation d'illettrisme. Cela inclut la création de supports visuels, de supports audio, d'outils interactifs et d'autres ressources pédagogiques.
- **Favoriser l'autonomie des apprenants** : Les outils créés lors de cette formation aideront les apprenants à développer leur autonomie en leur offrant des ressources et des méthodes d'apprentissage adaptées à leur niveau de compétence.
- **Promouvoir l'inclusion sociale** : En renforçant les compétences en lecture, écriture et calcul des personnes en situation d'illettrisme, cette formation contribuera à leur inclusion sociale **et leur permettra de participer pleinement à la vie de la société.**
- **Encourager la créativité et l'innovation locale** : La formation stimulera la créativité des participants en les incitant à concevoir des outils pédagogiques innovants et attrayants, favorisant ainsi l'engagement des apprenants.

Les ateliers « **Accompagner à la création d'outils contextualisés en Compétences de base** » représente une opportunité précieuse pour renforcer les actions visant à réduire l'illettrisme et ses conséquences. Elle permettra de former des professionnels capables de concevoir des outils pédagogiques adaptés et innovants, favorisant ainsi l'apprentissage et l'inclusion des personnes en situation d'illettrisme.

Nous avons choisi de retenir en priorité des intervenants locaux pour cette action dans le souci, d'une part de contextualiser la formation (supports et langue) et d'autre part de mettre en lumière la création pédagogique locale.

Objectifs de l'action

A travers cette action de professionnalisation du programme 2023/24, il s'agit :

- D'apporter aux participants des outils, connaissances et méthodes pour mieux appréhender la création d'outils
- Fournir aux participants, les compétences élémentaires en technologies éducatives permettant de créer et organiser des outils de formation en savoirs de base adaptés au public local
- Acquérir de la confiance en valorisant les productions pédagogiques des participants.

Public visé

Ce module s'adresse prioritairement aux formateurs, coordonnateurs intervenant dans les organismes de formation et structures accueillant des personnes en situation d'illettrisme et/ou nécessitant un apprentissage du français.

Prérequis :

- Formateurs déjà engagés ou qui vont accompagner des personnes en situation d'illettrisme ou dont l'apprentissage du français participe à l'intégration.

Éléments de contenus obligatoires à minima :

- Problématiques de l'illettrisme et des troubles du langage et les données qui s'y rapportent
- Savoirs et compétences de base
- Contribution des technologies éducatives dans la création d'outils
- Modalités d'accueil et d'inclusion de ces publics : les domaines, méthodes, outils, l'organisation de l'activité
- Parcours du créateur d'outils pédagogiques
- L'andragogie et la médiation
- Cas pratiques

Nombre prévisionnel de sessions en 2023

1 session

Nombre de participants

10 (minimum) à 15

Modalités pédagogiques

Cette action de formation pourra se dérouler en présentiel.

Elle devra proposer des outils numériques permettant aux apprenants de disposer de ressources pédagogiques complémentaires.

Localisation : locaux mis à disposition par l'AGEFMA (dans le centre de la Martinique)

Période de réalisation :

Octobre à décembre 2023

NB : La proposition prendra en compte du calendrier des congés scolaires, jours fériés et chômés spécifiques à la zone Martinique